



RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET DES
PRODUCTEURS AGRICOLES DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (ROPPA)

Afrique Nourricière

09 BP 884 Ouagadougou 09 - Tel (226) 50-36-08-25 - Fax : 50-36-26-13

site : www.roppa.info

Email : roppa@roppa-ao.org; roppabf@liptinfor.bf ;

4^{ème} CONVENTION ORDINAIRE

RESOLUTION FINALE

Saint-Louis, Sénégal
30 mars au 2 avril 2006

La 4^{ème} Convention Ordinaire du ROPPA s'est tenue à St-Louis au Sénégal du 30 mars au 2 avril 2006. Les dix membres du ROPPA ont été tous représentés.

La Convention a également enregistré la participation des plateformes nationales d'OP de Sierra-Léone et du Ghana, des jeunes agriculteurs, des OPA du Nord, des partenaires techniques et financiers du ROPPA et des services publics agricoles du Sénégal.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Oumar TOP, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Rurale et de la Sécurité Alimentaire. La Convention a entendu les souhaits de bienvenue de Monsieur le Président du CNCR, les messages du Secrétaire Exécutif du HUB au nom des partenaires du ROPPA, de Monsieur le Président de la FNSEA et de la Représentante de Via Campesina.

Dans son adresse, le Président du ROPPA a exprimé toute la satisfaction des organisations paysannes et de producteurs agricoles de l'Afrique de l'Ouest pour l'accueil et les conditions de séjour offerts par les autorités gouvernementales du Sénégal et par le CNCR. Il a rappelé le parcours du ROPPA depuis sa fondation en 2000. Analysant les enjeux et défis auxquels l'agriculture paysanne et les exploitations familiales font face, il a relevé les acquis mais aussi les faiblesses de la Politique Agricole de la CEDEAO. Dans ce sens, il a mis en évidence le handicap majeur que constitue l'adoption par la CEDEAO du Tarif Extérieur Commum déjà en vigueur au niveau des pays de l'UEMOA.

Cet instrument constitue, selon les OPA membres du ROPPA, une menace forte pour plus de 15 millions de familles rurales environ et pour l'économie sous-régionale dont la croissance repose en grande partie sur l'agriculture paysanne.

Enfin, le Président du ROPPA a fait part des vives inquiétudes des OPA membres du ROPPA quant aux négociations actuellement en cours entre la CEDEAO et l'UE en vue de conclure un APE (Accord de Partenariat Economique). Cette entente, si elle devait se concrétiser dans le contexte actuel marqué par une faible protection du marché sous-régional, conduirait sans aucun doute à la disparition de plusieurs milliers d'exploitations familiales et à une dépendance alimentaire accrue.

Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Rurale et de la Sécurité Alimentaire a indiqué, pour le Gouvernement du Sénégal, l'importance de l'intégration économique sous-régionale. Il a témoigné vis-à-vis du CNCR, membre du ROPPA, la considération des pouvoirs publics et a rappelé que le partenariat entre ces derniers et le CNCR a pu aboutir à une amélioration de l'environnement institutionnel et réglementaire du secteur agricole.

Il a réaffirmé la volonté du Gouvernement du Sénégal de poursuivre ce partenariat et de favoriser son élargissement au niveau de la sous-région avec le ROPPA.

Après cette cérémonie inaugurale, la Convention a examiné les points suivants :

- le rapport moral du Président du Comité Exécutif ;
- les rapports des travaux des Collèges des Femmes et des Jeunes ;
- le foncier au niveau de la sous-région ;
- les politiques agricoles sous-régionales et le commerce international ;
- la structuration du mouvement paysan ;
- les rapports d'activités des plateformes d'OP membres du ROPPA ;
- le bilan d'activités du ROPPA ;
- les orientations et les priorités d'action pour les 5 prochaines années.

Grâce à des visites sur le terrain, les participants à la Convention ont pu apprécier les efforts et les contraintes au développement de l'agriculture paysanne au Sénégal, à travers les modes de gestion foncière, l'accès aux marchés et la structuration du monde rural.

A l'issue des échanges et des visites de terrain, la Convention a retenu les conclusions ci-après :

1- Sur la vie du ROPPA

Malgré un environnement défavorable à notre condition de paysan et de métier d'agriculteur, nos organisations et nos plateformes nationales et sous-régionale ont été mises en place et ont connu des avancées encourageantes au niveau du renforcement de leurs capacités organisationnelles. Egalement, le ROPPA s'est élargi à la Sierra-Leone et au Ghana. Au niveau régional et international, le ROPPA a noué et développé des alliances avec les OPA sœurs de l'Afrique, de l'Europe et de l'Amérique. Le ROPPA a ouvert et fortifié les espaces de concertation et de dialogue pour les femmes et les jeunes.

Cependant, face aux défis de rendre notre région souveraine sur le plan alimentaire et de garantir aux exploitations familiales un avenir sécurisé, il importe de maintenir à la fois la cohésion de notre mouvement et la cohérence dans les positions et les visions, que nous défendons.

Pour cela, il nous faut consolider la position que nous avons contribué à faire adopter par la PAU (Politique Agricole de l'UEMOA) et l'ECOWAP (Politique Agricole de la CEDEAO), qui toutes deux, font de la modernisation de l'exploitation familiale le centre de leurs préoccupations et priorités d'intervention. Nos plateformes nationales devront se mobiliser plus fortement et veiller à ce que davantage de ressources publiques soient orientées dans ce sens.

Le ROPPA poursuivra son soutien au renforcement des capacités de réflexion et d'action des plateformes mais il continuera également, en alliance avec les OPA sœurs des autres continents, à se battre pour une protection suffisante des marchés nationaux et sous-régionaux, et pour des soutiens publics internes à nos exploitations familiales sans dommage pour les autres.

Notre 4ème Convention a sonné le clairon de la mobilisation générale contre le TEC de la CEDEAO. Une mobilisation multiforme s'impose à nous tous si nous souhaitons vivre et non survivre.

2. Sur les Collèges des Femmes et des Jeunes

La Convention a entendu la déclaration du collège des femmes et la communication des jeunes agriculteurs.

La Convention a apprécié la mobilisation des femmes et des jeunes agriculteurs dans l'édification des espaces de concertation que le ROPPA leur a ouvert. La Convention a marqué son accord sur les propositions faites par le Collège des Femmes d'une plus forte représentation des femmes aussi bien au niveau des plateformes nationales que du ROPPA.

La Convention s'est engagée à œuvrer pour une plus grande représentation des femmes dans les différentes instances de décision du ROPPA et des Plateformes Nationales. La Convention, pour ce faire, a encouragé le Comité Exécutif du ROPPA et les plateformes à avoir une attention particulière pour le renforcement des capacités de leadership des femmes et d'interpellation sur le foncier, sur les politiques agricoles et les accords commerciaux.

La Convention s'est réjouie de l'enthousiasme des jeunes agriculteurs à participer activement à la défense de l'agriculture familiale et à la vie des organisations paysannes. La Convention a donc demandé au Comité Exécutif et aux plateformes nationales de leur apporter les soutiens techniques et financiers nécessaires pour l'achèvement du processus de mise en place du collège des jeunes agriculteurs.

3. Admission des plateformes de Sierra-Leone et du Ghana

Le Comité Exécutif a présenté à la Convention les demandes d'admission des plateformes nationales de Sierra-Leone et du Ghana. La Convention, ayant constaté que les dispositions statutaires en matière d'admission de nouveaux membres ont été respectées, a admis les plateformes de Sierra-Leone et du Ghana comme membres du ROPPA.

Les délégués des deux plateformes ont remercié le ROPPA et ont pris l'engagement de rejoindre la plateforme sous-régionale et de contribuer, par leurs actions à plus de rayonnement et à la réalisation des objectifs du ROPPA.

4. Sur le foncier au niveau sous-régional, les politiques agricoles et le commerce international et la structuration du mouvement paysan

La Convention a marqué son accord total sur l'analyse faite par le Président d'honneur du ROPPA relative à la situation de l'agriculture paysanne et des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest mettant en évidence la vulnérabilité de cette agriculture aux aléas et sa dépendance vis-à-vis des ressources naturelles. La Convention, sur ce point :

- encourage les plateformes nationales à s'organiser et à se renforcer pour devenir de véritables forces de négociation et de changement réel dans les pays ;
- demande à chaque plateforme nationale d'avoir à cœur le développement d'initiatives concourant à fortifier notre action collective au niveau de la sous-région ;
- et faire remarquer que le « ventre » n'est pas négociable et l'Afrique Nourricière demeure un postulat pour réaliser la souveraineté alimentaire.

Sur le foncier

En la matière, la Convention a constaté que dans tous les pays, des politiques et des législations foncières sont en train d'être définies. Ce cheminement se fait sous de fortes pressions de plusieurs groupes d'acteurs. Les solutions qui seront trouvées traduiront les rapports de force qui se seront établis autour de cette ressource qui se fait rare. C'est pourquoi, la Convention a consensuellement retenu de renforcer les capacités de réflexion et d'action des plateformes nationales pour qu'elles puissent effectivement faire prendre en compte les intérêts des exploitations familiales.

Au niveau sous-régional, la Convention a demandé au Comité Exécutif de s'engager dans des actions et des alliances visant à favoriser une plus forte cohérence et convergence des politiques sous-régionales initiées par les organismes sous-régionaux (CILSS, CEDEAO) et les autres coopérations bi et multi latérales. Le Comité Exécutif devra aussi accompagner les plateformes nationales en leur procurant une expertise de proximité et en diffusant les leçons des expériences.

La Convention a retenu qu'une attention particulière devra être accordée par les plateformes nationales et le ROPPA quant à la situation des femmes et des jeunes. Dans ce sens, la Convention a exhorté le ROPPA à documenter et à diffuser les expériences positives d'un meilleur accès des femmes au foncier.

Sur les politiques agricoles sous-régionales et le commerce international

La Convention s'est félicitée du travail et des résultats obtenus par le ROPPA dans l'élaboration et l'adoption de la Politique Agricole de la CEDEAO. Dans ses orientations, ses objectifs majeurs et sa stratégie, l'ECOWAP a largement pris en compte les préoccupations des OPPA et du ROPPA en matière de souveraineté alimentaire, de revenus, de capacités des hommes et des femmes et de gestion du patrimoine naturel de la sous-région.

La Convention a constaté avec beaucoup d'amertume et d'inquiétude que dans la mise en œuvre de cette politique agricole, les instruments et les conditions de mise en œuvre ne s'inscrivent plus dans l'esprit de concertation et dans le souci de tenir compte des intérêts des exploitants familiaux qui avaient prévalu lors de la conception et de l'adoption de l'ECOWAP.

La Convention a rejeté unanimement le TEC (Tarif Extérieur Commun) adopté par la CEDEAO. Cet instrument, dans son état actuel, ne peut permettre la réalisation des objectifs de sécurité et de souveraineté alimentaires, encore moins assurer des revenus décents aux exploitants familiaux.

La Convention considère qu'il est indispensable et urgent, conformément aux dispositions des articles 3 et 9 l'Accord du 12 janvier 2006 qui prévoient des possibilités de révision, de revoir à la hausse les niveaux de protection des marchés et des productions régionaux.

La Convention a donc mesuré le danger que constitue le TEC actuel de la CEDEAO au regard de l'avenir de l'agriculture paysanne et des exploitations familiales. La Convention considère que le poids démographique, économique et social que constituent les exploitations familiales organisées au sein des plateformes doit peser dans la balance des décisions des pouvoirs publics nationaux et de la CEDEAO.

La révision du TEC exige des plateformes et du ROPPA une mobilisation populaire sous plusieurs formes et coordonnée à laquelle il sera adjoint un intense travail d'information et de lobby pour obtenir, d'abord, la solidarité des sociétés civiles ouest-africaines puis des OPA de l'Europe et de l'Amérique.

Les plateformes nationales devront impliquer leurs collègues de femmes non seulement dans la mobilisation populaire mais également et surtout lors des discussions et négociations avec les pouvoirs publics.

La Convention a également exprimé ses vives inquiétudes quant à la précipitation et à l'opacité qui caractérisent les négociations sur les APE. Les dispositions en cours de discussion entre la CEDEAO et l'UE, outre qu'elles sont contraires aux objectifs de l'ECOWAP, sont soit en porte à faux avec celles de l'OMC (réciprocité) soit elles sont plus radicales que les mesures de libéralisation initiées par l'OMC et les institutions multilatérales de financement du développement.

Dans ce domaine du commerce international, la Convention a retenu que la gestion de l'offre pouvait être un rempart pour la souveraineté alimentaire mais elle ne saurait être l'unique solution.

Par ailleurs, le ROPPA va continuer à s'impliquer dans le partenariat UE/Afrique pour le développement du coton et des produits de base ; il entretiendra des concertations fréquentes avec les coopérations bi et multilatérales sur les différents dossiers, notamment dans le travail en cours avec le secrétariat des ACP à Bruxelles et avec le groupe des diplomates africains à l'OMC à Genève.

Sur la structuration du mouvement paysan

La Convention instruite par les modes actuels de structuration des plateformes nationales et par les approches et les réglementations des pouvoirs publics et de leurs partenaires qui segmentent nos activités, il est apparu nécessaire de mieux réfléchir notre structuration.

La Convention a réaffirmé l'autonomie des plateformes nationales à se structurer pour prendre en charge efficacement les fonctions de défense des intérêts et celles de services d'appui aux exploitations familiales. Cette structuration au niveau des pays devrait se soucier de la solidarité, de ne pas laisser quelqu'un sur la route et de l'indépendance de réflexion et de financement.

Au niveau sous-régional, la Convention a constaté le risque d'une atomisation de notre mode d'organisation, de notre mode d'expression et de notre mode d'action. La dispersion voire la division qui en résulterait constitue un risque fatal à notre capacité d'influence et d'action aux niveaux national, sous-régional et international.

La Convention a donc demandé au Comité Exécutif d'entreprendre au plus vite une réflexion large et approfondie pour définir les voies et moyens les plus adaptés qui garantissent la prise en compte et la défense des intérêts des filières mais dans le cadre global et cohérent de notre vision d'une agriculture paysanne multifonctionnelle avec des exploitations familiales travaillant, chacune, dans des systèmes de production diversifiés et adéquats par rapport à nos écosystèmes et aux risques qui les caractérisent.

Sur les activités des plateformes et le bilan du ROPPA

Les plateformes nationales ont constaté que c'est avec la création et le fonctionnement du ROPPA que le monde agricole régional a commencé à se mobiliser, à être reconnu et à être impliqué par les organismes sous-régionaux d'intégration.

Après avoir entendu les bilans d'activité présentés par les plateformes et adopté le bilan d'étape 2000/2005 du ROPPA, la Convention a relevé les progrès réalisés depuis la Convention de Lomé et encouragé à poursuivre l'effort d'appui de la CET (Cellule d'Exécution Technique du ROPPA) aux plateformes nationales.

Ceci suppose d'une part que le fonds de renforcement des capacités soit suffisamment abondé et que ses moyens soient alloués prioritairement en direction des plateformes les plus faibles sur le plan institutionnel, et d'autre part que la circulation et la gestion de l'information soient améliorées dans les deux sens entre la CET et les plateformes.

Des mécanismes devront être définis pour :

- évaluer les avancées des plateformes et l'adhésion des membres à la base aux visions et aux combats portés par le ROPPA ;
- capitaliser les expériences de structuration des OPPA et des plateformes nationales, de façon à les mettre à la disposition de toutes les plateformes nationales ;
- développer des instruments de réaction permettant de concrétiser les solidarités paysannes de pays à pays face aux crises qui peuvent les affecter ;
- participer à la lutte contre le VIH/SIDA à travers les actions du ROPPA ;
- valoriser une meilleure représentation des filières dans les structures du ROPPA afin d'éviter la multiplication des structures parallèles qui divisent le mouvement paysan ;
- s'impliquer sous des formes en rapport avec la nature du ROPPA dans l'appui à la maîtrise par les producteurs des échanges commerciaux sur le marché sous-régional ;

La Convention a exhorté les plateformes à s'assurer d'une bonne gouvernance interne irréprochable et d'une bonne circulation de l'information aux différents niveaux de structuration.

La Convention a demandé au Comité Exécutif de pourvoir la CET d'une compétence pour prendre en charge les questions de genre.

Sur les orientations et priorités d'intervention pour les cinq prochaines années

Concernant les orientations et priorités d'intervention, la Convention a retenu de :

- évaluer d'abord le respect de l'engagement des Etats Africains à consacrer 10% de leurs budgets annuels au secteur agricole et d'engager des actions de plaidoyer pour rendre effective l'application de cette décision ;
- réaliser des actions de plaidoyer et de lobby pour un commerce transfrontalier favorisant la fluidification des échanges de produits agricoles entre les Etats membres de la CEDEAO ;
- demander à chaque plateforme nationale d'adopter, annuellement, des actions prioritaires à réaliser. Ces engagements seront communiqués le plus rapidement possible au Comité Exécutif
- appuyer les plateformes nationales de la catégorie 2 en matière de gestion financière et comptable par la fourniture d'une expertise dans ce domaine ;
- diriger davantage les ressources affectées par le ROPPA aux plateformes nationales vers le renforcement des capacités des OP membres desdites plateformes ;
- s'engager, aux côtés de tous les partenaires locaux et extérieurs, à la sensibilisation et à l'information des ruraux sur le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, notamment dans le domaine de la prévention et de la solidarité avec les personnes atteintes par ces maladies
- organiser, aux niveaux sous-régional et national, des réflexions et des campagnes thématiques sur les secteurs de l'élevage, des fruits et légumes
- appuyer les plateformes nationales à mieux prendre en compte les intérêts et les besoins des filières en vue de mieux unifier le mouvement social paysan au niveau national ;
- encourager une plus forte participation de déléguées femmes aux ateliers de réflexion et de formation tant au niveau national que sous-régional
- mobiliser et mettre à la disposition des plateformes nationales l'expertise régionale pour le renforcement de leurs capacités de réflexion, de proposition et d'action et aider, dans les pays, à une clarification des rôles et des relations entre les élus des organisations paysannes et les personnels d'appui technique à leur service ;
- organiser des formations pratiques sur le manuel de procédures du ROPPA afin d'augmenter les capacités des plateformes nationales à satisfaire les exigences de justification technique et financière des ressources mises à leur disposition ;
- mettre en place un système d'information sur les marchés de produits agricoles en collaboration avec les partenaires actifs dans ce domaine ;
- mobiliser le ROPPA pour faire connaître aux Etats le désaccord des OPPA avec les APE et leur vive inquiétude quant aux menaces réelles que la conclusion de tels accords pourrait avoir sur l'avenir de 15 millions de familles rurales de l'Afrique de l'Ouest ;

- dénoncer le danger qui guette les exploitations familiales au sujet des OGM et demander aux Etats de prendre urgemment toutes les mesures nécessaires pour une politique de précaution et pour s'assurer du contrôle des importations des produits et matériels d'origine agricole ;
- mettre en œuvre des stratégies pertinentes et efficaces de mobilisation accrue de ressources financières propres et pérennes pour financer en grande partie les besoins de renforcement de capacités, d'information, de réflexion et d'actions de lobby des plateformes nationales et sous-régionale ;
- faire des collèges des femmes et des jeunes des espaces de concertation et d'échanges internes aux OPPA. Ces collèges issus des plateformes nationales ne sont pas des organisations autonomes et restent donc sous la tutelle desdites plateformes
- augmenter, à partir de 2008, le taux annuel de cotisation des plateformes nationales à 1.000.000 de Franc CFA
- demander au Comité Exécutif de prendre toutes les dispositions pour assurer la traduction des échanges dans les instances de décision du ROPPA dans les langues officielles parlées dans les pays membres ;
- encourager les plateformes nationales à se mobiliser, en tenant compte de la situation politique nationale, en vue de mener des campagnes d'information et de sensibilisation sur les thématiques qui les préoccupent et sur les positions adoptées par le ROPPA ;
- organiser la prochaine Convention du ROPPA en Côte-d'Ivoire

La Convention a adopté les motions suivantes :

- ✓ remerciements aux autorités du Sénégal, aux partenaires du ROPPA et au CNCR
- ✓ solidarité avec les OPPA de Côte-d'Ivoire et du Sénégal
- ✓ appel sur la grippe aviaire
- ✓ le TEC de l'UEMOA

La Convention a également adopté une déclaration du collège des femmes et des jeunes agriculteurs.

Les travaux de la 4^{ème} Convention Ordinaire ont été clôturés sous la présidence de Monsieur Moussa KA, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Elevage.

Fait à St-Louis (Sénégal), le 2 avril 2006

La Convention